L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F[illegible] & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville. — NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI MATIN, 14 JANVIER 1862. — G. F. WEISSE, F. LIBERT, E. DUFOUR, G. MARRY, Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,
MARDI MATIN, 14 JANVIER.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On [illegible] aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par H. Samory, 45 et 47, Vieille-Levée—Rubans, voiles, gants, [illegible], manteaux, [illegible] ou couleur pour hommes, marchandises.

Par D. E. Morphy, 47, Magasins—Peintures, quincaillerie, vitres, fer, &c.

Par A. M. Pascal, au Half Way House, [illegible] Canal—Vacherie.

Par B. Turpin, au magasin de S. Pierre, no [illegible] Vieille-Levée—Eaux-de-vie, vins, &c.

Par Bernard Turpin, à 10 heures et demie, dans la [illegible] Vieille-Levée, No 60—Absinthe Suisse et kirsch.

Par [illegible], à 10 heures, à son magasin d'encan [illegible]—tabac, chandelles, vin rouge, [illegible].

Les [illegible] de l'Etat.

A l'époque de la sécession de la Louisiane, il y avait près de deux millions dans le trésor, et, indépendamment de cette somme, il a fallu, pour faire face aux dépenses militaires, contracter un emprunt avec les banques de la Nouvelle-Orléans. Ces différentes ressources [illegible], l'Etat se trouve en présence de nouvelles dépenses considérables avec un trésor vide, et des revenus ordinaires lui font défaut par suite du non paiement des taxes. L'Etat vient de décider, en outre, qu'il prendrait à sa charge le paiement de la contribution de guerre ordonnée par les Etats Confédérés. Pour payer cette contribution, solder l'arriéré, pourvoir aux dépenses courantes et aux dépenses extraordinaires que continuera à nécessiter la guerre, on estime qu'il ne faut pas moins de cinq millions, et, en ajoutant un million pour les éventualités imprévues, on arrive au chiffre rond de six millions qu'il faut que l'Etat se procure.

On sait, déjà, que les banques ont [illegible] de prêter au gouvernement d'Etat une somme de quatre millions et demi. Il ne s'agirait donc que de faire voté la loi qui autorisât un emprunt et qui permît de réaliser au plus tôt [illegible] devenait nécessaire, une somme plus forte que celle qu'elles offrent les banques. C'est l'objet d'un projet de loi, rédigé par un comité des deux chambres de la législature, et dont nous allons la teneur dans les yeux.

Ce comité autorise le gouverneur à emprunter à différentes époques, suivant les besoins du trésor, des sommes qui ne devront pas dépasser six millions. L'Etat émettra, à cet effet, soit des obligations, portant un intérêt qui ne dépassera pas 8 p. 0/0, et payables à l'expiration de trente ans au moins ou de dix ans au plus, soit des billets du trésor, ne portant pas d'intérêt et qui seront remboursables 12 mois après un traité de paix définitif, ou qui seront reçus en paiements des impôts ou du prix de la vente des terres publiques.

La loi ne dit pas dans quelle proportion seront émis, soit les obligations, soit les billets du trésor, mais il est évident que la majeure partie des six millions sera émise en obligations. Ces obligations seront d'une valeur de cent dollars au moins et de mille dollars au plus; le projet de loi n'indique pas de quelle dénomination seront les billets du trésor, ce détail est laissé à la discrétion du gouverneur.

Les obligations seront vendues en échange de billets de banques ou de billets confédérés, mais ne pourront pas l'être au-dessous du pair. Il est à présumer que, conformément à leurs promesses, les banques en prendront pour quatre millions et demi. L'émission des petits billets servira donc limitée à un million et demi ou de trop. Nous croyons que l'Etat aurait pu réaliser, dans les délais convenables, la totalité de son emprunt de six millions, en se contentant d'émettre des obligations de 100 dollars au-dessous, portant intérêt à 8 0/0, sans jeter dans la circulation un nouveau genre de papier-monnaie.

On autorise le gouverneur à échanger des billets du trésor contre des billets de banques ou des billets confédérés, mais, ces billets ne portant pas d'intérêts, nous ne voyons pas avec qui un [illegible] papier qui circule partout à l'égal de l'échange bénévolement contre un nouveau papier qui subira peut-être une dépréciation.

Une contribution de guerre sera levée pour assurer le paiement de l'intérêt des obligations et du principal de l'emprunt, et comme cette contribution doit remplacer la contribution de guerre des états confédérés, il n'y aura pas de difficulté à l'établir et à la proportionner aux remboursements à faire chaque année, mais il n'en est pas de même pour les billets.

Il n'y a pas, en effet, de provision faite pour le rachat des billets, bien qu'il soit dit qu'ils seront remboursables 12 mois après la conclusion de la paix. Il est vrai que l'Etat les recevra en paiement des impôts et du prix des terres publiques; mais il y a là un danger que les auteurs du projet n'ont pas aperçu. Si la plus grande partie de la contribution de guerre est payée avec ces billets, comment l'Etat paiera-t-il l'intérêt des obligations? Sera-ce avec ces billets? Il faudrait, ce nous semble, en autoriser l'Etat à émettre de nouveaux billets lorsqu'ils rentrent au trésor, tant que la guerre durera, ou dire que les billets ne seront pas reçus en paiement de la contribution de guerre jusqu'à ce qu'ils aient été mis pour leur rachat, 12 mois après le traité de paix. Avant tire, s'il en est temps encore, il vaudrait mieux renoncer tout-à-fait à l'émission de ces billets, et se contenter de réaliser l'emprunt par la vente des obligations. Nous avons déjà trop de sortes de papier-monnaie en circulation: billets de banque, billets confédérés, billets des villes, billets des paroisses, et billets des particuliers. Le crédit de l'Etat est excellent, ses obligations seront certainement prises au pair; qu'on ne risque donc pas de nuire à ce crédit et d'ajouter à la confusion dans laquelle nous sommes, en lançant une nouvelle espèce de billets dans la circulation.

Nous n'avons rien à dire quant au chiffre de l'emprunt; ce n'est pas le moment de marchander; mais nous rappellerons, en passant, à la législature la nécessité de vérifier les comptes de dépenses et de ne pas accepter, les yeux fermés, les chiffres portés dans les contrats. Une stricte surveillance est indispensable pour prévenir le gaspillage et la corruption administrative.

S'il est clairement démontré à la législature que l'Etat a besoin d'emprunter six millions, il nous paraît aussi évident que la lumière du jour que l'Etat ne peut pas prêter dix millions aux planteurs cotonniers de l'Etat. L'émission de billets de l'Etat pour cet objet porterait un coup fatal au crédit de la Louisiane, et nous ne craignons pas de dire que cette mesure compromettrait la réalisation de l'emprunt des six millions. On fait observer que ce prêt sera garanti par le coton; nous répondrons que si cette garantie est bonne, comme nous le croyons, elle suffira pour permettre aux planteurs de se procurer les ressources dont ils ont besoin, sans qu'il soit nécessaire de faire intervenir, en le compromettant, le crédit de l'Etat. On ne peut jeter dans la circulation une pareille somme en petits billets, sans que ces billets subissent une dépréciation, et les planteurs perdraient plus en les escomptant qu'ils n'auraient eu à payer d'intérêt sur leurs propres valeurs. Enfin, il est injuste que l'Etat intervienne au profit d'une classe spéciale de la population, quand toutes souffrent également.

Les banques et la ville de la Nouvelle-Orléans ont les reins forts. Elles ont fait merveille depuis le commencement de la guerre. Elles sont encore disposées à prendre la majeure partie, dans la totalité, de l'emprunt des six millions et à escompter les valeurs des planteurs dans une limite aussi libérale que possible, mais la législature doit éviter de porter atteinte, par une mesure imprudente, au crédit et à la confiance—en un mot il ne faut pas tuer la poule aux œufs d'or. Tout le monde y perdrait, même ceux que le projet de loi a l'intention de tirer d'embarras.

La guerre au Missouri.—Nous [illegible] l'*Appeal* de Memphis:

Le général Parsons nous apporte des nouvelles [illegible] favorables sur l'état des choses dans le Missouri. Il ne croit pas que toutes les forces de l'ennemi soient au-dessus de 35,000 à 40,000, ce qui fait 20,000 de moins qu'on ne pensait généralement. Sur ce nombre il y en a 25,000, y compris la garnison de St. Louis au Sud de la rivière Missouri et de dix [illegible] le long du chemin de fer du [illegible] [illegible] Jefferson City et Sedalia, il y a 12,000 [illegible] y en a au fort Scott; une force de 5000 [illegible] sous les ordres du brigand [illegible].

L'armée du général Price est à Springfield et toujours prête à agir. La domination de Price [illegible] des troupes confédérées dans l'Arkansas et le Missouri va ranimer l'ardeur des [illegible] demande qu'on envoie [illegible] vingtaine de régiments pour lui permettre d'expulser les Fédéraux.

Assurance mutuelle du Soleil.—Le sixième état annuel de cette institution [illegible] que un état très prospère [illegible]. Les primes s'élèvent à $430,141 [illegible] les profits nets pour l'année sont de $[illegible]. Le conseil des directeurs a déclaré un dividende de 40 p. 0/0, de payer un [illegible] pour l'émission de 1857, et de payer 6 [illegible] sur les certificats de dépôt.

Par le Télégraphe.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

Dépêches de l'après-midi.

Nouvelles importantes du Nord.

Norfolk, 12 janvier.—Un libraire d'ici a reçu le *Philadelphia Inquirer* du 10 courant, voici le sommaire des nouvelles qu'il contient:

L'état de santé du général McClellan a empiré.

Albany, 9 janvier.—Une résolution a été présentée à la Législature pour requérir le cabinet de Lincoln d'inaugurer un système pour l'échange des prisonniers.

Washington, 9 janvier.—On dit, dans les cercles diplomatiques, que la guerre avec l'Angleterre est inévitable, et que le prochain steamer peut apporter la nouvelle de la reconnaissance des Etats Confédérés. On suppose, dans la vogue, que des dépêches des plus importantes sont apportées par le steamer Canada, et que le gouvernement est à reçu la substance par télégraphe.

Il y a une forte pression des gens du Nord à cause de l'inactivité de l'armée du Potomac, et de nouvelles rumeurs sur les dissensions du cabinet.

Annapolis, 9 janvier.—Une autre expédition va être organisée après le départ de l'expédition Burnside. Cette expédition, composée de 35 navires est partie aujourd'hui pour le Sud. Les billets du trésor sont à 4 pour cent d'escompte. Un autre steamer anglais a été expédié à Lord Lyons.

(Dépêches de nuit).

Législature.

Bâton-Rouge, 13 janv.—M. Salomon a présenté dans le Sénat, une pétition de plusieurs citoyens de la Nlle-Orléans, demandant une modification des lois au sujet des Ecoles Publiques. A même temps il a présenté un bill dans les vues de cette pétition. Ce bill a été référé au comité de l'Education publique.

Le comité auquel avait été référé le bill au sujet de l'administration du Pénitencier, a présenté un rapport favorable. Le bill a été mis à l'ordre du jour pour mercredi, à midi.

On a passé le bill relativement à la vente d'esclaves fugitifs.

Le bill à l'effet de créer un conseil de police pour la ville de la Nlle-Orléans, a été référé à la délégation de cette ville.

Le comité du commerce a fait un rapport, ajoutant certains amendements, sur le bill pour venir au secours des planteurs de coton. A ce sujet, le Sénat a refusé de suspendre les règles pour faire du bill l'ordre du jour spécial pour demain.

M. Lott a présenté un bill à l'effet d'amender les lois du fisc, et de la façon d'en faire la perception.

Le bill a été référé.

L'ordre du jour spécial, aujourd'hui, était le bill à l'effet d'empêcher, pendant la guerre actuelle, le monopole et l'extorsion dans la vente des céréales, et autres articles de consommation et de commerce. Le bill a été adopté. Le second ordre du jour spécial était le bill à l'effet de réorganiser la milice d'Etat; après l'avoir discuté, on en a adopté plusieurs des sections.

Dans la Chambre, l'hon. Thos C. Anderson, élu représentant de la paroisse St Landry, à la place de A. O. Guidry, après avoir rempli les formalités, a pris son siège.

Le bill au sujet des impressions publiques a été fait l'ordre du jour spécial pour samedi, à midi.

Le bill à l'effet d'abolir la place de Surintendant de l'Education publique a été fait l'ordre du jour pour vendredi, à onze heures.

Le bill présenté par un comité spécial, à l'effet d'incorporer une Association pour secourir les soldats de la Louisiane, infirmes ou blessés, a été adopté. Le même comité a fait un rapport spécial sur le bill du Sénat, allouant $150,000 pour aider les associations de Richmond et de la Nlle-Orléans, dont le but est de secourir les soldats de la Louisiane, infirmes ou blessés, y ajoutant un amendement conformément au bill d'incorporation. Le bill a passé.

Le bill présenté par le comité sur la milice, pour l'organisation des milices a été fait l'ordre du jour spécial pour jeudi à midi.

Les amendements du Sénat à l'effet de régulariser les ventes forcées de propriétés n'ont pas été soutenus, et l'on y a ajouté de nouveaux amendements.

On a passé à la troisième lecture du bill présenté par le comité judiciaire, à l'effet de mettre sur le même pied, pendant la guerre, et pendant 12 mois après, toutes hypothèques judiciaires ou conventionnelles, et refusant la priorité de droit qui pourrait résulter d'un jugement antérieur.

Les Chambres ont résolu d'avoir des séances du soir.

NOUVELLES DE RICHMOND.

Plan d'attaque contre la Nouvelle Orléans.

Madame Greenhow et le banquier Smithson à la Bastille Lafayette.

Richmond, 13 janvier.—Un pavillon de trêve nous a apporté des nouvelles hier soir, mais trop tard, pour les transmettre au Sud. Nous faisons les extraits suivants:

Le *Democrat* de St. Louis du 9 courant dit: les troupes fédérales fortes de soixante et dix ou deux mille hommes, se préparent à partir du Caire et de Paducah pour attaquer Nashville, et agir de concert avec les troupes de Buel.

Plan d'attaque contre la Nouvelle-Orléans.

Le cabinet de Lincoln s'occupe de la discussion d'un plan d'attaque contre la Nouvelle-Orléans.

Madame Greenhow et le banquier Smithson ont été emprisonnés dans la Bastille Lafayette.

Le vote dans le Sénat Lincolnite pour l'expulsion de Bright, de l'Indiana, dénote que la majorité est en faveur de Bright.

Les banques de New York ont refusé de faire l'emprunt au gouvernement de Lincoln.

De Nashville.

Engagement probable à Bowling Green.

Les Fédéraux font une tentative pour prendre Zollicoffer en flanc.

Nashville, 13 janvier.—La neige et le verglas tombent à cette heure. Des avis de Bowling Green portent que nos généraux s'attendent d'un moment à l'autre, à une attaque de l'ennemi. Les dernières pluies ont fait ajourner toute opération. D'après les dernières nouvelles, 5,000 Fédéraux auraient traversé la rivière Verte à Mumfordville et la station Rowlet, à quatre milles en deçà du pont. Les digues—très considérables—sur les routes de Louisville à Nashville, près de Nordsonville, ont été détruites le 7 courant.

Une dépêche particulière que l'on vient de recevoir porte qu'une force fédérale considérable avançait sur Burkesville pour prendre le général Zollicoffer en flanc. On considère cette nouvelle positive, et l'on craint beaucoup pour la sûreté des troupes sous Zollicoffer.

De Richmond.

RUMEURS DE LA PRISE DE GALVESTON PAR LES FÉDÉRAUX.

L'expédition Burnside repoussée par la tempête.

Sumner censure le capitaine Wilkes.

Richmond, 13 janvier.—Quelques-uns des journaux de Richmond ont publié ce matin que Galveston, dans le Texas, avait été pris par les fédéraux. Les autorités de cette ville n'ont rien reçu qui pût confirmer cette rumeur.

Les bruits courent, d'après les renseignements d'un Virginien de haut lieu, que les Fédéraux ont évacué Romney. Cette rumeur demande confirmation.

L'*Express* de Petersburg a reçu cette après midi une dépêche de Norfolk qui porte: "Les éléments nous prêtent leurs concours. L'ouragan qui sévit actuellement a forcé l'expédition Burnside à rentrer dans Hampton Road".

Le temps à Petersburg est froid; et ici il fait également froid, il neige.

On apprendra bientôt la destination des 18 transports, 16 steamers à hélices et deux à roues, appartenant à l'expédition Burnside qui sont partis de Hampton Roads, dimanche après midi, apparemment à destination du Sud.

La presse du Nord espère que les paroles de Sumner dans le Sénat, apaiseront l'Angleterre, car il s'est exprimé hautement contre Sumner pour avoir arrêté MM. Mason et Slidell, et il considère fort juste la demande de l'Angleterre, de même que la reddition par Seward.

Colt, l'inventeur du revolver qui porte son nom, est mort à Hartford, dans le Connecticut, le 10 courant.

Des avis du Missouri portent, que le général Price a reçu des renforts de troupes de l'Arkansas. On s'attendait à une attaque sur Rolla.

Demande d'artilleurs.—Le capitaine de Gournay, ancien adjudant-major du bataillon d'artillerie d'Orléans, qui commande, en ce moment, les batteries de la place de Yorktown, a été autorisé par le général Magruder à former un bataillon d'artillerie de siège, destiné à la défense des villes ou des fortifications. La compagnie que commande le capitaine de Gournay formera le noyau de ce bataillon, et il compte pour le compléter de nouveaux enrôlements.

Le service dans ce bataillon sera tout différent du service en campagne: on y sera exempt des longues marches, de la pluie, de la neige et des privations de tout genre auxquelles est exposé le soldat. Il y a moins de fatigue à supporter, une vie plus régulière, une nourriture plus variée et plus saine et de bons quartiers. Ce corps convient surtout aux ouvriers, aux [illegible] [illegible] qu'ils trouveront moyen de [illegible] leur paie en se faisant détacher comme [illegible] dans les différents départements. Outre l'avantage d'une prime importante, $50 en entrant au service, tout volontaire aptisan qui s'enrôlera dans ce bataillon est assuré de gagner de quoi soutenir sa famille, et, comme le bataillon sera toujours caserné dans une ville, il pourra toujours donner régulièrement de ses nouvelles.

On verra par un avis inséré dans nos colonnes que M. Félix Lebesque, No 61 rue de la Douane, est autorisé à recevoir des enrôlements pour ce bataillon.

Un renseignement personnelle que nous avons des qualités et du caractère du capitaine de Gournay nous permet de dire que les soldats ne pourront désirer un meilleur chef sous tous les rapports. Nous sommes heureux de le voir placé dans un poste où il est appelé à rendre d'éminents services à la Confédération.

Le blocus de pierre a Charleston.—Nous avons déjà dit qu'un dépôt de blocus de pierre opéré par les yankees à l'entrée de la rade de Charleston, le steamer *Isabel*, maintenant appelé *Ella Warley*, était entré en plein jour. Il paraît que la mer se charge elle-même de détruire le barrage yankee, et emporte à chaque marée quelques morceaux des navires coulés. Les pilotes de Charleston sont allés enlever des navires coulés, les voiles et les agrès qu'on y avait laissés, et la fameuse entreprise des yankees n'aura servi qu'à approvisionner Charleston de voiles.

Bal a l'Opéra.—Jeudi prochain aura lieu dans la salle de l'Opéra un grand bal organisé sous les auspices des dames de la Nouvelle-Orléans et dont le produit est destiné aux Volontaires de la Louisiane. Ce sera une fête splendide et qui rappellera les bals brillants donnés l'hiver dernier par les actionnaires du Théâtre de l'Opéra. L'élite de la population orléanaise s'y est déjà donné rendez-vous. L'accomplissement d'une œuvre patriotique autorise et justifie le plaisir au milieu même des calamités de la guerre.

La guerre au Kentucky.

Le *Memphis Appeal* contient, dans un de ses derniers numéros, un article encourageant sur la situation au Kentucky. Il constate que les forces de l'ennemi qui se trouvent sous les ordres du général Buel ne dépassent pas cent-dix mille hommes et que les généraux confédérés peuvent leur opposer de quatre-vingt dix à cent mille hommes, actuellement sous les armes au Kentucky. Ce journal ajoute les détails suivants sur les mouvements et la position des divers corps d'armée:

Une colonne fédérale de 60,000 hommes menaçait depuis longtemps Bowling Green, et l'opinion était que la grande bataille de l'Ouest serait livrée dans ce voisinage. Les derniers renseignements que nous ayons de cet endroit nous ont été fournis par John W. Crockett, membre du conseil provisoire du Kentucky. Supposant que l'ennemi allait tenter un mouvement en avant, le général Sidney Johnston, commandant en chef de l'armée confédérée, a fait d'actifs préparatifs de défense et a reçu de nombreux renforts de divers points—des renforts assez considérables pour pouvoir, si l'ennemi retarde son attaque, aller lui-même à sa rencontre.

On croit généralement dans l'armée que si Buel avance il fera son attaque avec trois colonnes, l'une de front et les deux autres sur chaque flanc. Pour couvrir le flanc droit de l'armée confédérée la brigade du général Floyd est maintenant stationnée sur la route de Glasgow et de Bardstown, à vingt milles à l'est du quartier-général, et le général de brigade Clarke est à Hopkinsville avec cinq ou six mille hommes pour s'opposer à la marche de Tom Crittenden qui, aux derniers avis, se trouvait à 25 milles d'Hopkinsville et à 80 de Bowling Green. Sa position du général Johnston est donc bien gardée et considérée comme imprenable.

Le général Zollicoffer est à neuf milles au sud de la rivière Cumberland dans une position fortifiée et seulement à vingt milles du général fédéral Schoepf qui s'est arrêté avec une faible force à Columbia, chef-lieu du comté de Wayne dans l'est du Kentucky.

Le général Humphrey Marshall qui n'avait que 3,000 hommes à son entrée dans l'Etat s'est avancé vers le nord en augmentant sa troupe à chaque pas par de nouvelles recrues. Aux derniers avis il était à Prestonburg avec 7000 hommes et se portait vers la région du *Blue Grass*. Son avant-garde était à Hazle Green et 30 milles de Lexington. Il est arrivé tous les jours des renforts des comtés Bourbon, Bath, Montgomery, Harrison et Nicholas, et il espère être organisé au printemps une armée assez forte pour capturer Lexington. Le général Pope qui commande les fédéraux à cet endroit avait 5000 hommes mais Buel a dû les envoyer récemment des renforts.

Le gouvernement provisoire de l'Etat a décidé la levée de trente régiments de volontaires qui seront enrôlés pour 12 mois. Ces troupes seront placées sous le commandement du général W. E. Preston, qui est nommé commandant en chef des forces de l'Etat. Que ces efforts soient couronnés d'un succès complet ou partiel, la situation actuelle du Kentucky nous donne la conviction que les armées du Sud remporteront une série de succès à l'ouverture de la campagne du printemps. Comme on comprend parfaitement dans tout l'Etat qu'aucun traité de paix ne sera conclu sans que le Kentucky et les autres Etats à esclaves soient abandonnés à la Confédération du Sud, le plus grand intérêt s'attache aux mouvements futurs du général Sidney Johnston, dont les résultats importants qu'ils peuvent avoir.

CHRONIQUE LOCALE.

Incendie.—Hier matin, à trois heures et demie, on a été sortir de la [illegible] d'une vieille bâtisse située de la rue de Chartres, près Toulouse. L'incendie avait éclaté dans des chambres du derrière du second étage du No 165, occupées par la femme de M. Schuneck. Les flammes s'étendirent avec une telle rapidité, que Mme Schuneck et quelques [illegible] à grand'peine du sauvetage. Le bâtiment et le second étage du magasin de tabac [illegible] J. Fleury & Co, ont été détruits. La propriété appartient à M. [illegible] qui habite la France. La perte [illegible] est couverte par l'assurance.

Bal interrompu.—Le lieutenant Ramel a interrompu, dimanche soir, un bal qui donnaient [illegible] [illegible] Quartier et Hôpital. Les trois personnes de couleur et quarante esclaves ont été arrêtés. Le [illegible] esclaves, qui avaient des passes de leurs maîtres, ont été relâchés, mais ceux qui avaient organisé la fête devront bientôt répondre à l'accusation.

Arrestation.—Un voleur bien connu, Tom Melvoy, qui, avec le fameux Jim Brown, avait poignardé l'officier Lafayette, sur la Levée du Deuxième District, a été arrêté dimanche soir par M. Boulieu.

Arrêté dans le Premier District il était parvenu à s'échapper tandis qu'on l'emmenait de la prison à la cour du recorder Gastinel.

Dimanche dernier, entre dix et onze heures du soir, M. Boulieu le vit sortir d'un salon d'huîtres de la rue Dauphine. Dès qu'il aperçut l'officier, Melvoy tira un couteau-poignard, mais M. Boulieu le saisit au poignet et lui arracha l'arme des mains.

Brown a été livré aux autorités militaires. Il sera [illegible] comme déserteur.

Première Cour.—Théodore Bonchime, accusé de voies de fait, a été acquitté.

Hannah Mitchell et Mary Schriever ont été déclarées coupables d'assaut et batterie.

FEUILLETON.

FEU BRESSIER,
Par Alphonse Karr.

XX.

MÉLANIE A CAROLINE.

Tu me demandes des nouvelles du bracelet de ma tante d'un petit air tout-à-fait ironique, ma chère; je suis réellement fâchée de t'avoir laissée onze grands jours dans cette touchante inquiétude.

Il faut que je t'explique d'abord le timbre qui portera ma lettre; nous sommes installés à la campagne, dans cette maison que nous allons voir le jour que le bracelet a été perdu; contrairement à ce que je pensais, nous recevons peu de visites; M. de Lesban nous entoure seul, plus que jamais mon *prétendu*, et plus que jamais amoureux de ma tante.

Revenons à l'histoire du bracelet.

Ainsi que ma tante l'avait annoncé, nous partîmes le matin à la recherche du bijou, et en même temps pour voir le moulin, car la visite n'était pas revenue l'autre jour quand nous étions parties; cette fois, nous étions seules avec un domestique.

Arrivées au bord de la rivière, ma tante était extrêmement agitée de l'espoir de retrouver son bracelet, et de la crainte de ne le point retrouver. Pour moi, je ressentis à ce moment un cruel embarras, il fallait appeler le batelier; je me souvenais bien de son nom qu'il nous avait dit, mais l'air de ce garçon, que je me rappelais au moins autant que son nom, faisait que je n'osais pas le nommer *Louis*. Avec un autre, cette espèce de tutoiement de la part d'une femme n'a pas d'inconvénient, mais avec lui, cela, me semblait embarrassant.

On a dit que, pour une femme distinguée, un jardinier et un domestique ne sont pas des hommes, mais simplement un jardinier et un domestique, comme d'autres choses sont un arbre et un fauteuil. Il faut croire que cela ne s'applique pas aux bateliers. Le domestique de ma tante s'appelle *Jean*. En l'appelant *Jean*, je marque la distance qui le sépare de moi; appeler ce batelier *Louis* me semblait prendre un effet contraire. En un mot, comment te dire cela? mais il me semble que, pour tenancer cet homme, il faut être son ami, ou sa femme en sa maîtresse.

Or, comme, d'autre part, une tante aurait ri aux larmes si je l'avais appelé monsieur *Louis*, je rappelai le domestique, qui se tenait derrière nous à distance convenable, et je lui ordonnai d'appeler le batelier.

—Jean se servit de son cri ordinaire:

—Ohé! la nacelle!

Le bateau que je reconnus se détacha de l'autre rive, à mesure qu'il s'approchait davantage, un vif étonnement s'empara de ma tante et de moi, ce n'était pas Louis qui le menait: le batelier était un homme vieux et un peu cassé, qui mit à traverser la rivière deux fois plus de temps que n'en avait mis l'autre; cela parut fort long, surtout à ma tante, qui s'inquiétait du sort de son bracelet.

—Mon brave homme, lui dit-elle quand il fut arrivé, où est ce jeune homme qui, il y a deux jours, nous a fait passer l'eau dans ce même bateau?

—Ah! dit-il, vous voulez parler de *Louis*.

—Précisément.

—Eh bien! ma chère dame, pour vous dire où il est, il faudrait le savoir, et je ne le sais pas.

—Ah! mon Dieu! s'écria ma tante, mais c'est que j'ai, l'autre jour, perdu un bracelet.

—Pour le bracelet, c'est différent, je sais où il est.

—Ah! tant mieux; et où est-il?

—Il est dans les mains de Louis.

—Mais puisque vous ne savez pas où est Louis.

—C'est égal, ils ne sont perdus ni l'un ni l'autre.

—Qui vous fait croire cela?

—Parce que Louis est un honnête homme, et qu'il vous rapportera votre brimborion.

—Un brimborion! Mais mon bracelet m'a coûté douze mille francs.

—Il m'a dit, en effet, que ça pouvait valoir ça.

—Ah! me dit ma tante à l'oreille, il est perdu; je n'espérais qu'en leur ignorance de la valeur du bijou.

—C'est pour cela qu'il n'a pas voulu le laisser et qu'il l'a emporté avec lui; il m'a dit qu'on pourrait me le voler à la maison, et d'ailleurs il dit qu'il reconnaîtra bien la personne qui l'a perdu, et qu'il veut le remettre lui-même.

—Sans doute, il a raison, il mérite une récompense, et il l'aura.

—Ma tante, dis-je, n'est-ce pas plutôt, j'allais dire pour éviter une erreur, mais je me retins, il n'y avait aucune raison pour que ce garçon ne fût pas eschanité d'une récompense que méritaient sa probité et le service qu'il rendait à ma tante.

—Voilà ce que Louis m'a dit, continua le bonhomme: Vous demanderez à la personne qui viendra réclamer le bracelet quel jour et à quelle heure elle veut que je le lui apporte chez vous. Si c'est à vous qu'appartient cet affutiau, vous n'avez qu'à parler.

—Vous le reverrez donc?

—Oui, il passe par ici presque tous les jours pour aller relever ses nasses.

—Qu'est-ce que c'est que des nasses?

—Des paniers pour prendre des anguilles.

—Il est donc pêcheur?

—Oui, et un fin pêcheur.

—Ce n'est pas à lui ce bateau où vous êtes?

—Non, c'est à moi, c'est moi qui suis le passeur. L'autre jour j'avais affaire à la ville, à cause d'un gredin de fils que j'ai, et Louis a eu l'obligeance de me remplacer pendant la journée.

—Où demeure-t-il?

—Je n'en sais rien, seulement qu'il vient toujours par l'aval de la rivière; je le connais parce qu'il est assez *causant*, et puis il me donne quelquefois du tabac. Ces dames veulent-elles passer dans l'île?

—Non. Voici pour votre peine, nous reviendrons demain à sept heures du soir.

—C'est bien, madame, je le lui dirai.

Nous retournâmes à la ville, et je songeai quelle différence il y avait entre le pêcheur de l'autre jour et le batelier d'aujourd'hui, la manière dont tous deux avaient reçu l'argent du passage: le vieux avait allongé la main avec avidité, on aurait dit qu'il aurait voulu le saisir avec les yeux; l'autre, au contraire, avait tendu la main dédaigneusement, sans regarder ce qu'on lui donnait.

Il était de bonne heure, nous allâmes voir la maison, elle convint à ma tante, qui la loua en annonçant qu'elle se proposait de s'y installer peu de jours après. Le jardin est petit et assez laid, mais on est si près de la rivière et de la riche végétation qui couvre ses bords!

Ma tante, à vrai dire, n'était pas tout-à-fait tranquille sur son bracelet; moi-même, par moments, j'aurais mieux aimé qu'il n'eût pas aussi bien connu la valeur réelle de ce bijou. Enfin, le lendemain, nous étions avant l'heure chez le vieux batelier; Louis n'était pas arrivé, ma tante regardait souvent à sa montre. Le père Leleu commençait à paraître embarrassé, il sortait de temps en temps de ce qu'il appelle sa *maison* pour regarder sur la rivière, et aussi pour ne pas être avec nous, à qui il ne savait que dire. Tout à coup, il rentra en nous disant:

—Le voilà!—Nous sortîmes de la cabane. Mais ce qui, pour les yeux exercés du père Leleu, était Louis, n'était pour nous qu'une sorte de tache noire, encore assez loin, qui remontait le courant de la rivière.

—Etes-vous sûr que ce soit lui? demanda ma tante.

—Un enfant le reconnaîtrait, répondit le père Leleu. Tous nos bateaux sont verts, et le sien est noir; d'ailleurs, il n'y a ici que lui qui marche à la voile.

En effet nous commencions à distinguer que le bateau portait une sorte de voile brune triangulaire qui de loin le faisait ressembler à un grand cygne noir.

Quelques instants après, nous reconnûmes Louis qui faisait insoucieusement, assis ou plutôt couché à l'arrière de son bateau, mais, quand le bateau arriva à toucher le bord, je fus frappée de son extrême pâleur.

—Qu'avez-vous, Louis? demanda le père Leleu, comme vous êtes pâle, et comme vos vêtements sont mouillés!

—Ce n'est rien, répondit le pêcheur, c'est que je suis tombé dans l'eau.

—Vous aurez sans doute eu peur? lui dit ma tante.

—Je ne lui aurais pas dit cela, ma bonne Caroline.

—Il ne répondit que par un sourire.

—Lui l'écria le père Leleu, il nage comme un requin, et ça lui est parfaitement égal d'être sous l'eau ou sur la terre; il y a même un vieux pêcheur qui m'a dit qu'il vivait mieux sous l'eau, mais je n'en crois rien.

—Et vous avez bien raison, père Leleu,—répondit Louis. Il descendit à terre. Après avoir éteint sa pipe et l'avoir laissée sur le bateau, il s'approcha de nous, il nous salua avec une grâce naturelle que les gens du monde acquièrent bien rarement, puis il dit à ma tante: Madame, vous avez laissé tomber l'autre jour un bracelet dans mon bateau, le voici:

Ma tante prit son bijou et regretta, le retourna, l'examina, et tira de sa bourse un napoléon.

Je regardais le pêcheur, il y eut sur son visage un imperceptible froncement de sourcil, puis il appela le père Leleu, qui s'était éloigné.

—Pourquoi appelez-vous le batelier? demanda ma tante.

—Parce que, répondit-il, c'est à lui que cette récompense appartient, c'est dans son bateau que le bracelet a été perdu et trouvé, et je travaillais pour son compte le jour que je vous ai menées dans l'île de Richard.

Le père Leleu arriva, prit la pièce d'or, remercia humblement. Ma tante me dit, en parlant de Louis:—Il faut pourtant que je lui donne quelque chose.

—Louis, dit-elle, votre bateau avec sa voile est-il aussi sûr qu'un autre?

—Oui, dit le père Leleu, quand c'est lui qui le mène.

—Eh bien! ma tante, est-ce que vous ne pourriez pas nous faire faire une petite promenade sur la rivière?

—Si vous le voulez, madame.

Il alla cueillir dans l'île une brassée de luzerne en fleurs qu'il mit au fond du bateau, puis nous aida à monter dedans.

Ma tante et moi nous le regardions avec étonnement; il y avait dans toutes ses manières quelque chose de particulièrement distingué qui nous frappait également. Cependant ses vêtements, exactement semblables à ceux du père Leleu, consistaient en une sorte de blouse de laine bleue descendant jusqu'aux hanches, il avait une cravate de soie noire comme en avaient une le vieux batelier.

—Père Leleu, dit-il, vous devriez bien me donner un petit verre de schnik.

—Qu'est-ce que du schnik? demanda ma tante.

—Madame, dit le pêcheur, c'est un nom que nous donnons à l'eau-de-vie.

Ma tante fit une toute petite grimace; puis, comme cela lui rappelait les habitudes des gens de rivière, elle lui dit:—Louis, si vous voulez fumer, cela ne nous gêne pas?

—En êtes-vous sûre, madame?

—Oui, surtout sur la rivière.

Il nous fit un imperceptible salut et alluma sa pipe. Il nous invita à nous asseoir au milieu du bateau, le poussa à l'eau et s'y lança légèrement dedans.

—Vous ne mettez pas la voile? dit ma tante.

—Nous n'en avons pas besoin pour descendre le courant, l'eau nous portera toute seule. La voile nous servira pour revenir.

(A Continuer.)

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLÉANS.

Lundi soir, 13 janvier 1862.

COTON—Aucune vente aujourd'hui.

TABAC—Rien. La pluie a interrompu les travaux sur la Levée.

SUCRE—Bonne demande de fully fair, prime et choix qui sont rares, mais les autres qualités sont très négligées. Environ 600 boucauts ont été vendus aux prix antérieurs. Fair à fully fair, 3⅞ @ 3¼ cts.

MELASSE—Demande assez bonne. Il s'est vendu environ 2500 barils, à 24½ @ 17 et 17 @ 19½ et 18 cts la fermentée, suivant la qualité, et 20 @ 21 cts la prime à choix. Egalement, 100 demi-barils à 22 cts la prime.

FARINE—Rien.

MAIS—Aucune vente. On offre 90 cts du boisseau de blanc.

AVOINE—200 sacs (Mississippi) à $1 le boisseau.

SON—[illegible] sacs à $1 20 les 100 livres.

WHISKY—Le rectifié se détaille à $1 25 le vieux Bourbon et la Monongahela à $1 25@1 50 le gallon.

PORC—Le mess se détaille seulement à $[illegible] le baril.

BACON—Les épaules se détaillent seulement à 28 cts les côtes à 25 cts, les [illegible] à [illegible] cts. Les jambons au naturel à [illegible] cts et les jambons passés en sucre à 25 cts la livre.

GRAISSE—La graisse en tierçon se détaille à [illegible] cts et celle en baril à [illegible] cts la livre.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 14 janvier 1862.

Arrivé hier, 177 bœufs du Texas et 36 bœufs de l'Ouest, 67 cochons et 3 veaux. Montant du stock vendu, 315 bœufs de Texas et 47 bœufs de l'Ouest, 285 cochons, 409 moutons, 215 veaux et 3 vaches laitières. Stock restant et à vendre: 480 bœufs du Texas et 20 bœufs de l'Ouest, 1917 cochons, 5 veaux et 12 vaches laitières. 3 Bœufs-de-mer sont du Kentucky, première qualité. Nous cotons:

Bœufs de l'Ouest, 1re qualité, par liv.	10	@	12
" " 2de qualité	8	@	10
Bœufs de Texas, 1re qualité par liv.	7	@	10
" " 2de qualité	[illegible]	@	[illegible]
Porcs, 1re qualité, par 100 livres	[illegible]	@	[illegible]
" 2de qualité	[illegible]	@	[illegible]
Moutons, 1re qualité, par tête	[illegible]	@	[illegible]
" 2de qualité	[illegible]	@	[illegible]
Vaches laitières, par tête	[illegible]	@	[illegible]
Veaux, 1re qualité	[illegible]	@	[illegible]
" 2de do	[illegible]	@	[illegible]

ATTENTION.

Aujourd'hui, à 10 heures et demie A. M., par Bernard Turpin encanteur, vendra à l'encan, au magasin No 60, rue Vieille Levée, par ordre de M. B. Plesse, importateur—Eaux-de-vie françaises, vins, prunes, &c., Vente effectuée pour cause de liquidation et sans prix réservé.

Les acheteurs de peintures, brosses, quincaillerie, fer en barre et fer à cercles trouveront leur intérêt à assister à la vente annoncée par D. E. Morphy, encanteur, pour ce matin, à 11 heures.

ON DEMANDE
Une bonne Cuisinière,
Chez M. BRETTE, 15, rue St-Charles.
On donnera de bons gages.
11jv—3t.

Compagnie du Chemin de Fer Nouvelle-Orléans.

Bureau du secrétaire, 9 janvier 1862.

A une élection qui a eu lieu aujourd'hui, ont été élus Directeurs pour l'année:—MM. J. H. LAPEYRE, JOHN WATT, ALPHONSE MILTENBERGER, T. GELPI, DAVID BRIGGS, E. H. WILSON, J. B. JENNINGS, [illegible], secrétaire.

FIL A CORDONNIER,
A vendre chez LÉON PERRIER & CIE, 77, rue de Chartres.

Avis aux Français.

L'appel adressé dans l'Abeille de samedi à ceux des Français qui désirent retourner en France, n'ayant pas été connu de tous les intéressés, une nouvelle réunion aura lieu mercredi soir, à 6 heures précises, au local de "la Société de Bienfaisance Française", rue Ste-Anne, près Claiborne. M. le Consul de France assistera à la réunion. 14janv—2f.

Porte-monnaie perdu.

Il a été perdu dimanche soir, un porte-monnaie en maroquin, contenant deux ou trois piastres en billets, un billet de loterie et quelques cartes. La personne qui l'a trouvé est priée de le rapporter au bureau de l'Abeille. La somme qu'il contient sera abandonnée comme récompense. 14 jv—2f.

Billet perdu.

Perdu vers le 1er mai 1861, UN BILLET de la somme de cinq cents piastres, souscrit par MM. Derour Landry, Charles Landry et Victoria Landry, payable à la Nouvelle Orléans dans le courant d'avril 1862. Le public et les banques sont avisés de ne pas négocier ledit billet.

A. ALBERT CAILLIER.

Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1862. 14 jan—2

A VENDRE.

La goélette ADELINE avec ses gréements et apparaux, en très bon état, venant d'être réparée, jaugeant 44 tonneaux, tirant cinq pieds d'eau étant chargée, avec contrabord; prête à partir. Pour les conditions, s'adresser chez A. LANATA, 163, Front Levée. Maignan Pontalba. 14jan—1m

Dépôt du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle Orléans, 10 janvier 1862.

Le fret non destiné pour les points situés sur la ligne de ce chemin de fer ne sera pas reçu jusqu'à nouvel ordre.

T. S. WILLIAMS, Surintendant général.
14 jan—3f

Bataillon d'Artillerie d'Orléans.

Le lieutenant C. E. Fagot, Quartier master A., avise les parents ou amis des membres des compagnies du dit Bataillon, en service au fort Livingston, que tous paquets ou lettres seront régulièrement acheminés tous les mardis, jusqu'à 3 heures P. M. en les déposant chez J. B. Faget, 23, rue de la Commune. 14 janv—3

A VENDRE
1500 livres Potasse,
Par H. J. RIVET, 64, rue de la Douane. 14 jan—3

Nourrice.

On demande une nourrice. Sans enfant elle serait préférée. S'adresser au magasin enseigné au coin de Maine et Chartres. 14 janv—3

Beurre frais.

Venant d'être reçu, par le chemin de fer de Jackson, DU BEURRE FRAIS, du Mississipi. Pour les familles. R. SCOTT, rue Gravier No 20. 14 janv—1

AVIS.

Le soussigné, VICTOR DUBOIS, a l'honneur d'informer ses amis et connaissances, ainsi que les anciens clients de la maison J. BRISSET, qu'il a ouvert un SALON DE BARBE ET DE COUPE DE CHEVEUX, le 16 courant, et qu'il continuera comme par le passé, à faire tous ses efforts pour plaire à tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance, pour tout ce qui concerne sa partie.

Travail de cheveux en tous genres. Le tout fait à des prix raisonnables.

V. DUBOIS, coin Bienville et Chartres. 14 janv—3

CINQUANTE livres de QUERCITRONS, 300 do BI-CARBONATE de potasse, 300 do ROUGE, 150 do BOIS D'INDE, 150 do CARMIN D'INDIGO.

Le tout à un prix très modéré, à vendre en gros et en détail, par FRANGINOUËS, Rue de Chartres. 14jan—3f

Vins, Eaux-de-vie, Conserves, &c.

PORTO—50 quarts de pipe Port wine; Sherry—30 futailles en demi et quarts de pipe vin de sherry; Vin rouge—20 barriques vin rouge de Bordeaux, bonne qualité;

—Vin en caisses—

300 caisses grandes et demi bout. vin rouge, Larouche, do do do Larrocade frères; do do do St Julien; do do do Gironde;

—Eaux-de-vie—120 futailles eau-de-vie des marques Pinet & Co, Otard Dupuy & Co, Castillon, Seignette & Co et Larrouy, [illegible] bons eaux-de-vie, Rochelle; Champagne—30 caisses et paniers vin de champagne, diverses marques et qualités; Fraises au jus—10 caisses fraises au jus; Fruits à l'eau-de-vie—25 caisses prunes à l'eau-de-vie, Truffes—100 demi boîtes truffes du Périgord;

Pâtés truffés—100 quarts de pâtés truffés en pots; Petits pois—15 caisses de 100 demi bouteilles; En magasin et à vendre par E. D. GRATIAA & Co., 30 rue Douane.

VIN BLANC—200 caisses vin blanc, Vyonne; Absynthe—40 caisses absynthe, C. Lesoultre; Kirsch—75 caisses kirsch. En magasin et à vendre par E. D. GRATIAA & Co., 30, rue Douane. 14 jan

BLANC DE ZINC—30 barils blanc de zinc français. A vendre par E. D. GRATIAA & Co. 14 jan

Banque du Crescent City.

Nlle-Orléans, 11 janvier 1862.

Le 6 du courant, a une élection des Directeurs de cette Banque, ont été élus pour l'année: F. Grima, P. Vaubias, J. Pemberton, A. Frost, W. B. Potts, J. Morgan Bris, R. Kendall, Geo. Moore, F. Labatut, J. Prob[illegible], L. Pulliam, Wm. G. Tompkins.

A une réunion postérieure de la Direction, M. J. P. Labouisse a été élu président à l'unanimité.

JULES CASSARD, caissier. 13 jv—6f

Magasin de Meubles
DE SECONDE MAIN.
RUE DE LA DOUANE No 138.

Le soussigné donne de bons prix pour meubles, pianos, tapis, &c. &c. de seconde main en échange de meubles neufs.

Il tient constamment en mains une assortiment de toutes les commandes.

ST. F. CASANAVE. 13 jan—1m

GRAISSE.

Graisse prime, nouvelle, en baril et en tierçon, en magasin et à vendre par E. P. [illegible] & Co., Rue des Magasins, No 101. 13janv—3f.

ON DEMANDE IMMÉDIATEMENT—Une maison décorée d'un jardin, ayant toutes ses améliorations modernes, propre pour un établissement aux chars de la ville, on dans la rue du Canal. S'adresser à M. C., au bureau de ce journal. 13janv—3f

EN MAGASIN et à vendre par les consignataires: 10 caisses cargaison carreaux vitres; 10 do supérieur vin de Porto; 10 do do Xérès; 10 [illegible] bouteilles de Bordeaux, 5 do do Madère; 4 do [illegible]; 50 paniers Champagne de Monopole, [illegible]; 30 caisses eau-de-vie de Dantzick; 20 do cognac Henri de Hollande; 10 do do do "Hostetter"; 20 do do do "Bokler"; 20 do do do Ambre; 20 do do "Monopole", "Cosby", etc.; 20 paniers véritable genièvre d'Angers; 10 cases coeurs de "Nolly"; 5 do do café; 5 do de cacao à la vanille; 10 do punch au rhum, Royal, ratafia, etc.; 10 do liqueur de la "Grande Chartreuse"; 15 do vin vert; 3 do mandarine [liqueur extra fine]; 10 barils anisette blanche et rose; 5 do marine, etc., etc.

HENRY VALETON & Cie., 27, 29 et 31 rue Bienville. 13 janv—

CHAMPAGNE—16 paniers champagne fin, La Porte; 10 paniers champ. fin, Fleur de Bouzy, Desbordes; 10 caisses champagne fin, Cabinet, Leinyard & Cie., de paniers do en ½ bouteilles, diverses marques.

En magasin et à vendre par HENRY VALETON & Cie., 27, 29 et 31, rue Bienville. 13 janv—

Pas de Mercure!
MALADIES SECRÈTES.
Chez l'homme et la femme.

M. E. GAUDOZ, pharmacien de l'Ecole de Paris, de retour de France, continue à guérir les maladies secrètes et chroniques.

Cabinet de consultations à sa pharmacie, encoignure Conti et Bourgogne.

INJECTION RICORD.

C'est avec cette injection que le Dr Ricord fait de brillantes cures, les Ecoulements, la Gonorrhée chronique, les fleurs blanches, etc., disparaissent en quelques jours. Pharmacie encoi. Conti et Bourgogne.

ROB ANTI-MERCURIEL.

Pour la guérison de toutes les maladies anciennes, syphilitiques, accidentelles, et celles causées par le MERCURE, telles que: Plaies syphilitiques, Dartres, Ulcères, Exostoses, Carie des os, etc.

E. GAUDOZ, encoignure Conti et Bourgogne. 10déc—7mo

AUX DISTILLATEURS!

UNE COLONNE système Derosne, et un SERPENTIN, à vendre chez C. B. LETOURNEUR, 136, rue de la Douane.

AUX CONTRACTEURS POUR L'ARMÉE.

MILLE Fourreaux de sabres de cavalerie (modèle de l'armée confédérée).

A vendre chez C. B. LETOURNEUR, 136, rue de la Douane. 10 janv—12f

RUM DE LA LOUISIANE.

De qualité supérieure, constamment en mains, à vendre par A. MILTENBERGER & CO., 30, Carondelet. 4jv—1m

LIQUIDATION.
GIQUEL & JAMISON,
196, rue du Canal,
EN LIQUIDATION.

Offrent, à partir du 2 janvier 1862, la balance de leur STOCK DE MARCHANDISES SÈCHES, à une grande réduction, pour du COMPTANT seulement. GIQUEL & JAMISON, 196, rue du Canal. 1jan—15f

Dépôt du Chemin de Fer de la Nlle-Orléans et de Jackson.

9 janvier 1862.

Aucun fret pour Nashville ne sera reçu jusqu'à nouvel ordre. T. S. WILLIAMS, Surintendant Général. 11jv—only

GROCERIE A VENDRE.

Il sera vendu à l'encan, LUNDI, 20 courant, à 11 heures A. M., une grocerie située rue du Quartier, encoignure St-Claude. On peut acheter à l'amiable jusqu'à cette époque. 11 janv—13,18,19,20

CHARBON! CHARBON!

A VENDRE, dans l'Exchange Place, No 15, différentes qualités de charbon, qui sera livré au prix du marché. F. H. WILLARD. 14 déc—30

Sangsues! Sangsues!
Sangsues! Sangsues!
SANGSUES! SANGSUES!

A vendre par E. & J. ABRAMS, droguistes, rue du Camp, No 64, et rue Gravier, No 74, Nouvelle-Orléans. 11jv—1m

GOTTSCHALK & MAGNER,
NOTAIRES PUBLICS,
Rue Carondelet, No 28,
Au rez-de-chaussée, bureau du fond.
Sov—1an

Changement de local.

Le 1er novembre prochain, notre succursale située dans la rue de Chartres, No 131, sera transportée au No 81 de la même rue, où nous continuerons toutes les commandes et ferons les affaires des deux magasins.

J. WRIGHT & Co., Rue de Chartres No 21. 30oct—3m

99, Rue de Chartres, au 1er étage.
LEON LAUGRIN, avocat
(Licencié en droit de la Faculté de Paris),

Ayant établi une correspondance directe avec quelques agents d'affaires de Paris et des départements, se chargera, à peu de frais, de toutes les procédures dans les Cours de France, de recouvrements, successions, régularisations et droits successifs de France. 10 nov—1m

AMUSEMENTS.

THÉATRE D'ORLÉANS.

Représentation du Jeudi 16 janvier 1862, par les artistes réunis en société.

Représentation de ELLE EST FOLLE, drame en deux actes, par Mélesville.

DISTRIBUTION: Sir Bernard Harleigh, (baronnet) MM. Julian; le docteur Yollack, Jolly; Sir Maxwell, Dietrich; William, Ch.; lady Anne, Mmes Roiter; Nelly, Julien; Jonathan, (petit vacher) Deligne; David, (vieux serviteur) Malitel.

1ère Représentation de LA FEMME DOIT SUIVRE SON MARI.

DISTRIBUTION: Jollbois, MM. Choi; Bounisst, Jolly; Léonce journaliste, Deligne; Juliette, Mmes Julien; Amélie, Deligne; une femme de chambre, Dietrich.

1ère Représentation de LE SOIXANTE-SIX, opérette en un acte, paroles de MM. Forges et Laurencin, musique de J. Offenbach.

DISTRIBUTION: Joseph Berthold colporteur, MM. Gélibral; Frantz, jeune Tyrolien, Deligne; Grettly, sa cousine, Mlle Darcy.

On commencera à sept heures. 14 jan

ACADÉMIE DE MUSIQUE.
RUE ST CHARLES.

AUJOURD'HUI.

Spectacle à Mécanique, le plus parfait qui se soit vu à la Nouvelle-Orléans. Les ILLUSTRATIONS DE LA GUERRE, par Lee Mallory.

Entrée—50 cents—Enfants et domestiques aux représentations de la journée seulement, 25 cents.

Le MUSEUM attenant à l'Académie, où se trouve le grand Aquaria, et cent mille autres curiosités, est ouvert de 9 heures du matin, et une heure après la fermeture de l'Académie—Entrée, 25 cents.

Bal de l'Orléans Light Horse.

Les billets pour ce bal, qui aura lieu le 16 courant, au bénéfice des Volontaires de la Louisiane seront délivrés tous les jours de dix heures du matin à une heure de l'après midi, au bureau de location du Théâtre de l'Opéra. 14jan—3f

GRAND BAL MILITAIRE,

DONNÉ PAR LA COMPAGNIE D'ARTILLERIE DE SIÈGE DE BEAUREGARD.

Sous le patronage du régiment des Cavaliers Espagnols de la Nouvelle-Orléans, SAMEDI 18 janvier 1862, à la salle de la Nouvelle Société Lusitane encoignure des rues Champs Elysées et Grande-Hommes, Troisième District.

COMITÉ D'INVITATION

Lieut Robert Wynn,	Sergt. H. Lebreton,
Sergt. J. J. Tormey,	J. Toma,
Sergt Victor Moreno	R. Garcia.

Admission $1.00

Les familles qui désirent obtenir des billets d'invitation doivent s'adresser au Bureau d'Assurance, encoignure Casacalvo et Champs-Elysées, de 6 à 8 heures P. M. 11 janv—7f

Légion Française, Ordre No. 91.—Nlle Orléans, 14 janvier 1862.—Conformément à l'ordre qui a paru hier, il y aura AUJOURD'HUI, conseil d'administration, et, immédiatement après élection d'un capitaine lieutenant et d'un sous-lieutenant porte drapeau. Le local de la Parfaite Union n'étant pas disponible, la réunion aura lieu à la Loge la Persévérance, rue St-Claude, entre Maine et St-Philippe à six heures du soir.

ALBIN ROUNEREAU, chef de bataillon.
Ch. LAFFON de LADEBAT, Adj.-Major. 14 jv—1t

Légion Française—*Deuxième Compagnie.*—Les membres sont prévenus qu'ils doivent se réunir mercredi prochain, 15 courant, à 6 heures au local ordinaire, rue Poydras, No 161, (sans exception). On percevra les quotités du mois courant et arriérés.

Tout membre manquant sans cause valable sera considéré comme démissionnaire. Il sera fait des communications importantes.

Par ordre du capitaine. Le sergent-major JEAN FORGUE. 14janv—2f

Garde Française—Deuxième Compagnie.—Réunion ce soir, à 7 heures et demie P. M. au salon de bière No 9, rue Bourbon entre Canal et Douane, pour entendre la lecture des règlements proposés au bataillon, et pour aviser au moyen de préparer les règlements particuliers de la Compagnie. Ce l'importance du sujet, la réunion la plus complète sur l'exactitude de tous les membres. 14 jan—1 Le sergent-major, A. GIRAUD.

Volontaires Français Indépendants.—Cinquième compagnie—Les membres de cette compagnie sont priés de se réunir CE SOIR à la [illegible]. La plus grande ponctualité est exigée. Les deux jours de la semaine sont obligatoires pour tous les membres [illegible]. Par ordre du commandant: BROUNIET. A. CORNUEL capitaine. Nlle Orléans, 14 janvier 1862. 14jan—1

Volontaires Français Indépendants.—Sixième Compagnie.—Tous les membres de cette compagnie sont convoqués extraordinairement pour aujourd'hui, MARDI, 14 janvier à 6 heures du soir, à leur local ordinaire, rue Poydras. Tout membre manquant à cet ordre, sera passible de l'amende fixée par le règlement. Par ordre du capitaine. Le capitaine, V. E. DUBOIS. 14jan—1f

Quartier Général des Volontaires d'Orléans.—Vous êtes avisés de vous rendre à la réunion mardi 14 janvier à 6 heures du soir. Par ordre du capitaine. A. GAUCHET, Sergent Major. 14janv—1

Attention Garde suisse—Les membres de cette compagnie sont priés de se réunir MERCREDI, 15 courant, à 8 heures du soir P. M. pour faire l'école de bataillon, après quoi il sera procédé à l'exécution des règlements de la Garde française. [illegible]. Par ordre du capitaine. SCHUMACHER, Sergent major. Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1862. 14 jan—3

Legion Española—1a compañía—El capitan de la misma espera que los individuos que la componen, asistiran con toda puntualidad al ejercicio de batallon, el viernes 13 corriente, por tener que tratarse, ademas, en este dia, de asuntos importantes.

Por orden del capitan. El sargento 1o, J. DOMINGO. 14 enero—3

Legion Española—2a compañía—Se suplica á los miembros que componen esta compañía, asistan con toda exactitud al ejercicio de batallon, que tendra lugar el viernes 13 del presente mes, en la plaza de Armas, por tener que tratarse, ademas, en este dia, de otros asuntos. Por orden del capitan. El sargento 1o, M. PULIDO. 14 enero—3

Legion Española—3a Compañía.—Se ruega a sus voluntarios que no falten al ejercicio de batallon que tendra lugar el viernes 13 de este mes, en el paraje de costumbre, donde se les comunicara, ademas, asuntos importantes. Por orden del capitan. El sargento 1o, V. CHULBI. 14 de enero—3

Legion Española—4a Compañía.—Su capitan espera que no faltara ninguno de los individuos de la misma, al ejercicio de batallon del viernes 13 de este mes, por ser de suma importancia en este dia. Por orden del capitan. El sargento 1o, J. CAMPOS. 14 de enero—3

Quartiers de l'Artillerie Indépendante d'Orléans—**Batterie Magruder.**—YORKTOWN, (Virginie) 3 janvier 1862.—Ayant été autorisé par le secrétaire de la guerre à lever un bataillon d'Artillerie à pied, pour servir pendant la guerre, j'invite ceux de mes compatriotes de la Nouvelle-Orléans qui voudraient entrer dans cette branche du service, à s'adresser à M. Félix Le Besque, No 61, rue de la Douane, qui est dûment autorisé à accepter des volontaires, soit isolés, soit organisés en compagnies.

Ce bataillon est destiné au service des batteries stationnaires de la Péninsule, et ceux qui, tout en désirant combattre pour la patrie, craignent les fatigues d'une campagne d'hiver, trouveront un grand avantage à s'engager dans ce corps, où ils ont l'assurance de passer la mauvaise saison dans leurs quartiers, tout en ayant une bonne chance d'échanger des boulets avec la flotte de Lincoln.

A leur arrivée à Yorktown, les hommes recevront un bon uniforme et du linge d'hiver.

Une gratification de $50 est accordée à tout volontaire s'engageant pour la durée de la guerre, payable à son arrivée au corps.

P. F. de GOURNAY, capitaine commandant l'Artillerie Indépendante d'Orléans. 14janv—6f.

Garde Française.—Quatrième compagnie, capitaine Larue.—Réunion de tous les membres, anciens et nouveaux, à la caserne, rue de la Douane, MARDI, 14 courant, à 6 heures précises du soir, pour école de peloton, encaissement des quotités de janvier, lecture du projet de règlement, &c.

Mercredi, école de bataillon, et le temps le permet.

Par ordre du capitaine. E. GALLOIS, Sergent major. 13jan—2f

Garde Française.—L'école de bataillon aura lieu *mercredi prochain* et les *mercredis suivants* à 4 heures précises de l'après-midi—Rendez-vous à la caserne, rue de la Douane, à trois heures et demie—appel à trois heures et demie—et départ à 4 heures fixes.—Equipement et armement complets, la guêtre pardessus le pantalon. Le commandant provisoire, PAUL JUGE FILS. 13 janv—3

Garde française—Compagnie belge.—La compagnie se réunira mardi, 14 janvier courant, à 7 heures précises, à son local, rue Conti, 74, pour affaires importantes. Costume civil.

Par ordre du capitaine, Max Le Roy. Nouvelle-Orléans, le 12 janvier 1862. GME SOLSUIS, Sergent-major. 13 jan—2

Bataillon d'Artillerie d'Orléans—*Compagnie de Réserve.*—Ordre général No 11.—Nlle Orléans, le 13 janvier 1862.

1o—Il y aura exercice de peloton aujourd'hui lundi, mercredi et samedi de cette semaine, en uniforme; l'appel sera fait à 4 heures et demie PRÉCISES.

2o—Il y aura école des sous-officiers, mardi, à 5 heures précises.

3o—Il y aura instruction de la pièce pour les sous-officiers, vendredi à 5 heures précises.

Ces exercices sont d'obligation. ARMAND GUYOL, Capitaine. 13 jv—5f

Bureau de la Compagnie des Chemins de fer de la ville.

Nlle Orléans, 6 janvier 1862.

AYANT découvert qu'il circule un grand nombre de contrefaçons de tickets de chars, la compagnie prévient le public de ne point les accepter. Elle recommande à ceux qui ont besoin de tickets de toujours les acheter des conducteurs auxquels le bureau en fournit constamment.

La compagnie offre également une récompense de cinq cents piastres pour l'arrestation et la condamnation d'une personne qui aurait contrefait et mis en circulation les dits tickets. J. B. SLAWSON, Président. 10jan—10f

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nlle Orléans, 3 janvier 1862.

AUJOURD'HUI, à une assemblée des directeurs, il a été déclaré un dividende de $4 par action, lequel dividende provient des bénéfices des six derniers mois, et sera payé aux actionnaires à partir du 15 courant. GEO. A. FREERET, Caissier. 4 jan—au15

Bureau de la Compagnie du Canal Carondelet et de Navigation de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 27 décembre 1861.

L'ÉLECTION annuelle des directeurs de cette compagnie aura lieu LUNDI, 20 janvier prochain, au bureau de la compagnie, No 136, rue du Bassin, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

Louis GAGNET, secrétaire. 28déc—Mpe au 20 janv

Banque du Crescent City.

Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1862.

LE vingt-huit décembre dernier, à une assemblée des Directeurs, il a été déclaré un dividende de CINQ pour cent sur le capital, lequel dividende sera payé aux actionnaires à partir du treize courant.

JULES CASSARD, Caissier. 6janv—1 f

Fabrique d'huile de coton de la rue Bienville.

CETTE fabrique est prête à remplir tous les ordres pour l'HUILE et le GATEAU D'HUILE, en quantités, au prix des acheteurs.

Les ordres laissés en magasin seront promptement exécutés. A. PEPIN, agent, 23, Canal.

Aussi, à vendre—Un lot de SAVON, de SODA et ACIDE SULFURIQUE. 8déc—6m

Compagnie d'Assurance Mutuelle Du Sun

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

SIXIÈME ÉTAT ANNUEL

Pour l'année expirée le 31 décembre 1861.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1861		$406,001 81
Montant des risques non expirés le 31 décembre 1861		125,777 00
Total des primes de l'année expirée le 31 décembre 1861, savoir		$531,864 81
Primes sur les risques d'incendie	$363,951 00	
Primes sur les risques des rivières	95,580 64	
Primes sur les risques des mers	72,300 17	
		$531,868 81
Primes à déduire sur les risques non expirés le 31 décembre 1861	$20,544 00	
Primes remboursées	1,188 01	
		$101,727 01
Montant des primes de l'année expirée le 31 décembre 1861		$430,141 80
Pertes dans la même période, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$130,675 35	
Sur les risques des mers	49,286 52	
Sur les risques des rivières	50,082 30	
		$230,366 57
Réassurances, dépenses, intérêts, épargnes, profits et pertes		$44,211 82
		$169,155 [illegible]
Profits de l'année expirée le 31 décembre 1861		$239,986 7
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Actions de banque, actions de la Compagnie du Gaz		$355,970 00
Bons de la ville et de l'Etat		345,150 00
Prêts garantis par des actions de banque, &c.		321,310 00
Effets pour primes		76,567 16
Scrip de différentes compagnies d'Assurance		19,324 50
Dû pour primes et en voie de perception		36,065 81
Dette Confédérée		180,000 00
En caisse		38,487 90
Total de l'actif		$1,[illegible] 46

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'on se souvienne que le 12 janvier 1862 par-devant moi juge de paix, dans et pour la susdite ville, se sont présentés Thos. Sloo, Président, et James Edwards Secrétaire de la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président,
JAS. EDWARDS, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, ce 10 janvier 1862.
D. F. MITCHELL, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer un intérêt de SIX POUR CENT, sur les certificats de profit non payés aux détenteurs ou à leurs ayants-cause, à partir du 10 février prochain, et de payer, à partir de ce jour-là, cinquante pour cent du scrip de 1857. Ils ont en outre déclaré un dividende de scrip de quarante pour cent sur les primes de l'année expirée le 31 décembre 1861. Il sera émis des certificats, pour ce dividende, à partir du 15 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président,
JAMES D. DENÈGRE, Vice-Président.
JAMES EDWARDS, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

James D. Denègre,	John C. Ricks,
A. D. Kelly,	J. H. Stauffer,
Hugh Wilson,	Henry Melvin,
Henry Renshaw,	John G. Gaines,
A. C. Trombley,	Thomas Sloo,
E. J. Hart	H. T. Lonsdale.

14 janv—1 an [illegible]

Compagnie d'Assurance de l'Union.

Nlle-Orléans, 6 janvier 1862.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de la Charte de la Compagnie d'Assurance de l'Union, et à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane [No 176, approuvé le 17 mars 1850], avis est donné que les parties suivantes du scrip, pour l'année 1855 et l'intérêt à 6 0/0 dans ce dernier, seront payés au bureau de la compagnie:

O. H. Kemp			
Peter Conrey	$10	N. O. Manufacturing Co	20
P. Curtis			
C. A. Edwards		G. W. Foster & Co	20
Spencer Bros		Jno. H. Roberts	
Butting, Hitchcock & Co	10	Times Printing Association	
		H. Verdier	20
		W. C. White	

La susdite liste est exacte et une copie exacte des livres de la Compagnie.

(Signé) A. CHIAPELLA, Président
(Signé) J. M. CRAWFORD, secrétaire.

Assermenté et signé par-devant moi, aujourd'hui 6 janvier 1862.

(Signé) ARTHUR SAUCIER, Juge de Paix. 7 jv—1m—15p

MALLE ÉTRANGÈRE.

UNE seconde malle pour des ports étrangers est en voie de préparation aux Bureaux de Poste sous le surveillance du Maître de Poste. Elle sera close le 15 courant, à 8 heures P. M. Taux $1 par demi once, en outre des frais de Poste Confédérée.

BAXTER, LOVELL & Co.
Nlle Orléans, 6 janvier 1862. 7 jan—to 16

CHOCOLAT MENIER!!

1500 livres Chocolat Menier,
D'IMPORTATION DIRECTE,
A VENDRE

Par les consignataires, à leurs magasins, encoignure St-Louis et Royale; et encoignure Canal et Bourbon.

VANILLE	par excellence, la livre	$1 50
do	surfine	1 50
do	fine	1
SANTÉ	par excellence	1 50
do	surfine	1
do	fine	

BLINEAU frères.

CONSERVEZ VOS DENTS.
J. A. Casadavant,
CHIRURGIEN DENTISTE,
107, rue Royale, en face l'Hôtel St Louis.

Continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste. 19 déc—1m

Fabrique de passementeries françaises

Rue Bourbon, 165, près l'Opéra.

MME LÉON PAGNIER confectionne sur commandes tous espèces de PASSEMENTERIES ainsi que KEPIS et GUÊTRES. Aussi—Epaulettes, pompons, cordons avec plaques, dragonnes, ceinturons, &c., &c. d'argent pour drapeaux, or et argent, cordelières pour rideaux, franges et en laine de toutes grandeurs dans toutes largeurs, &c. etc., le tout à des PRIX TRÈS RÉDUITS. 19 jv—1m

AVIS.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE des actionnaires de cette Compagnie aura lieu, le 20 du courant, et une élection de Directeurs le 22 janvier prochain, au Bureau de la Compagnie.

BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire. 3 déc—au 22 j

AVIS.

DEUX certificats de dépôt émis par la Banque de la Louisiane, l'un de deux mille cinq cents piastres, et l'autre de deux mille trois cent huit piastres et trente-huit cents, No 2298, tous deux datés du [illegible] juin 1861 et payables à l'ordre de B. O. Cole, ont été perdus ou volés. Ils étaient endossés à la poste, le 26 juin 1861, par Ingram & Keith, adressés à B. O. Cole, Ville de Mier, République du Mexique, mais n'arrivèrent pas à leur destination, et on n'en a plus entendu parler. On est prévenu de ne pas prendre ou négocier lesdits certificats de dépôt, attendu que le paiement en a été arrêté. La personne qui les rapportera au soussigné recevra une récompense de cinquante piastres.

INGRAM & KEITH, Pour B. O. Cole.
Nlle-Orléans, 30 novembre 1861. 3déc—2m—t [illegible]

Vins et Cognac.

60 barriques vin St Julien pour familles
30 do Côte de Bourg 1er cru
20 do Cantenac
20 do Bourgogne
30 do St Emilion
20 caisses vin Léoville
20 do Sauternes
30 do Equem et St Julien
20 futailles eau-de-vie St Croix Raymond et Castillon
20 paniers huile d'olives Plagniol
6 pipe Madère J C Champagne Charles Farre.

A vendre par J. BRUGERE, No 67 rue St Louis, entre Royale et Bourbon. 25 déc—au76

LAZARD & MICHEL.
No 199, Vieille-Levée,
BATISSES PONTALBA, FACE AU MARCHÉ AUX VIANDES.
Ancien magasin de H. Champagne.

NOUS avons transféré notre stock de linge fait et d'habillements confectionnés au No 199, Vieille Levée, et nous l'offrons à nos clients et au public à une réduction de 15 pour cent.

Il sera de l'intérêt de tous de venir examiner [nos] marchandises avant d'aller ailleurs.

Nous étant assuré les services d'un bon coupeur, nous entreprendrons tous les ouvrages de commande dont nous garantissons la coupe.

N'oubliez pas le numéro, **199, Vieille Levée.** LAZARD & MICHEL. 4 jan—16f

Marchandises sèches à bon marché.
THEO. DANZIGER,
238 & 230...Rue Royale...308 & 300
Encoignure St-Philippe.

OFFRENT en vente depuis LUNDI, 9 décembre, son grand assortiment de marchandises sèches, comprenant—Soieries, Popelines, Merinos, Cotons blancs et écrus, Châles et Manteaux.

A des prix réduits. 500 yardes Popelines, à 25 cts la yarde. 17déc

Demande de 20 hommes.

VINGT hommes bien recommandés seront reçus dans la Compagnie D, capitaine Bernard Avegno, du 13me Régiment de Volontaires de la Louisiane actuellement à Columbus, Ky et servant de garde d'honneur au major général Polk. La compagnie sera alors forte de 125 hommes.

Une somme libérale, un uniforme, l'équipement et le montant du transport seront fournis, jusqu'au 20 du courant, à ceux qui se présenteront au bureau No 29, rue Conti. 10 jan—5

En magasin, pour clore diverses factures:

9 caisses MERINOS pure laine, double chaîne,
1 caisse PARAPLUIES soie, monture baleine,
3 caisses MITAINES et GANTELETS Ital,
5 caisses COUTIL FIL gris, français,
10 caisses COUTIL FIL moiré,
10 caisses COTONNADES FRANÇAISES, fantaisies.

J. M. ROBERT & Co, Rue du Canal, No 85. 10 jan—5f

Moulin à coton de Lane.

Jefferson City, (La).

FABRIQUE de fil de coton, ouate et coton à coudre. Le fil de coton sera mis, sur commande, en paquets simples et en numéros assortis 5 à 12.

Bureau No 19, rue de l'Union, Nlle-Orléans.

L. M. LANE, Propriétaire. 20 nov—6m

Cigares de la Havane.

TROIS CENT MILLE véritables cigares de la Havane, de différentes grandeurs et qualités, et importés directement. A vendre à bon prix, pour cigars par DORRIO & BROTHER, Rue Gravier No [illegible]. 10 déc

Classe de français et d'anglais.

LE soussigné ouvrira le 6 janvier, 1862, pour des enfants des deux sexes et de tous âges, une classe dont il aura la haute direction.

124, rue des Remparts, entre Toulouse et St Louis. 30 déc—1 m. M. SELIGNY.

Bonbons.

UN assortiment complet de bonbons de toute grandeurs, en boîtes, au gré des achats, en magasin et à vendre par J. [illegible] No 48, rue Vieille-Levée, entre [illegible] et Bienville. 6 janv

VENTES A L'ENCAN.

VENTE SANS RÉSERVE.

Rubans, voiles, dentelles, gants, cheveux, mantilles, manteaux, etc., et un grand assortiment de marchandises sèches.

PAR HENRI SAMORY,
C. SAMORY, Encanteur.

MARDI, 14 janvier, il sera vendu à 10 heures au magasin d'encan Nos. 45 et 47, rue de la Vieille-Levée—

Un grande lecture rubans, voilettes, comets, confections, lingeries, blondes, rubans velours, gants de peau, châles, etc.

—AUSSI—

Une caisse chemises en couleurs pour hommes; Et 125 lots marchandises sèches de saison. Conditions, à la vente. 13 janv—2t

Café.

PAR R. B. SYKES.

AUJOURD'HUI, à 10 heures, il sera vendu, à son magasin d'encan, rue des Magasins, No 50—50 sacs de café Rio. 14jan

Riz.

PAR R. B. SYKES.

AUJOURD'HUI, à 10 heures, il sera vendu, à son magasin d'encan, rue des Magasins, No 50—40 tierçons de riz. 14 jan

Ale et Porter.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

MERCREDI, 15 janvier 1862 à 11 heures du matin, il sera vendu, dans l'entrepôt Union, à l'encoignure des rues Notre Dame et Tchoupitoulas—

50 barriques Porter de Barkley, Perkins & Co, en bout.
54 do Ale de Burton en bout.
70 do Ale Pale East India, en bout.

Conditions—Comptant sur livraison. 12 jan

Scrip d'assurance, actions de chemins de fer, actions de la Banque du Commerce, belles montres en or, etc.

Succession de feu Aimé Chatagnier

PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 24 décembre 1861, dossier de la Cour No 16,171, il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, 14 janvier 1862 à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, le scrip des actions suivantes—pour le compte de la dite succession:

1. Un scrip, No [illegible] de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, pour $578 et sur lequel il a été payé $46;

2—Un scrip, No 265, (1859) de la même Compagnie d'Assurance pour $[illegible];

3—Un scrip, No 1746 (1860) de la même Compagnie d'Assurance pour $[illegible];

4—Un scrip, No 220, (1860) de la même Compagnie d'Assurance pour $[illegible];

5—10 actions de la Compagnie d'Assurance de l'Union, No 17.

6—5 actions du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord, No 14 [illegible].

7—4 actions de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, No 177[illegible].

8—10 actions de la Banque du Commerce No 879.

—Egalement—

1—Une montre en or;
2— do do chaîne et clé en or
1— do do chaîne et boîte.

5jan—3 8,14

Succession de feu Hermann N. Kock.

Billard, vieux Whisky Bourbon et Rye.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 24 décembre 1861, dossier de la Cour, No 16,[illegible], il sera vendu à l'encan mardi, 14 janvier 1862, à 11 heures P. M., à l'ancienne résidence du défunt, rue Victoire entre les rues Champs Elysées et Marigny, pour le compte de ladite succession—

Deux barils vieux whisky Bourbon, 1 baril whisky Rye.

Egalement:

Un beau billard garni &c.
Conditions: Comptant sur livraison. 3 janv—8,14

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Philip WILLMANN—No 17,174.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes qui y sont intéressées, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués en conformité avec ledit compte.

Par ordre de la Cour. E. MICHOT, Député Greffier. 14 janv—14,25

Succession de Walter Fuller TOBY—No 17,[illegible].

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Hiram M. Bain a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Walter Fuller Toby décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour. E. MICHOT, Député greffier. 14 janv—14 25

O. J. Noyes vs ses Créanciers—No 9052.

SIXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite faillite et à toutes autres personnes qui y sont intéressées, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le syndic ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués en conformité avec ledit compte.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député greffier. 14 janv—14,25

Succession de J. P. Maguire—No 15,[illegible].

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes qui y sont intéressées, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués en conformité avec ledit compte.

Par ordre de la Cour. OCTAVE MOREL, Député Greffier.

Pour Fort Adams, Bayou Sara, &c.

Jours de départ, mardi 14 janvier, à 5 heures P. M.

Le bateau à vapeur T. W. ROBERTS, capitaine Ben. Fulton, J. D. Vinoudard, commis partira mardi 14 janvier à 5 heures P. M. pour Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Plaquemines et tous les débarcadères intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

VIRGINIUS C. DENTZEL, agent pour les annonces. 11 janv

POUR BAYOU LAFOURCHE.

Le bateau à vapeur ARKANSAS, un tirant d'eau léger, capitaine J. Bruce, commis Dumar, pilote, partira le LUNDI 13 du courant, à midi, pour tous les ports sur le Bayou Lafourche.

Pour fret ou passage s'adresser à bord. 11 jan—3m

La Côte et Lafourche.

Ligne Confédérée.

Jours de départ: les LUNDIS et JEUDIS à cinq heures P. M.

Le bateau à vapeur INDIAN No 2, capitaine L. S. Grambo, tirant le moins d'eau, partira positivement pour la Paroisse de Lafourche et tous les ports intermédiaires sur le Bayou. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au pied de la rue Bienville, ou à GAUDIN et HITE, No 14 Front Levée.

Les passagers et les expéditeurs sont avisés que le bateau continuera ses voyages réguliers. N. B.—Les colis et les marchandises pour l'armée, les articles destinés au marché gratuit seront transportés [illegible]. 4 jan

La plus grande découverte du siècle;

LA CHOSE QU'IL FALLAIT

Le moyen le plus sûr et le moins coûteux de

TANNER.

PAR ce procédé, du cuir épais de semelle est tanné dans l'espace de 25 à 30 jours, du cuir de harnais de 15 à 20 jours, du veau léger, &c., de 4 à 5 jours, qui sont aussi fortes, aussi souples, et durent aussi longtemps que toutes celles connues jusqu'à ce jour. On peut se servir et l'on peut se servir de l'écorce sans nuire à la rapidité, ni le vitriol (acide sulfurique), l'acide muriatique, alun, sel, soda, ou autre acide ou alcali, ni foncés ne sont employés.

Les matériaux sont des produits du Sud. Ce système nouveau patenté dans les Etats Confédérés par E. J. Park, de Memphis Tennessee, est employé avec succès dans le Mississippi, le Tennessee, l'Arkansas et le Kentucky, et sera bientôt employé dans tous les Etats du Sud.

Je suis le seul agent pour les Etats de la Louisiane, l'Alabama et le Texas.

Il a été reçu de tanneurs et de citoyens bien connus, un grand nombre de témoignages du genre de ceux qui sont publiés ci-après. On peut les voir à mon bureau où l'on trouvera également des échantillons de cuir. Ils peuvent être envoyés aux correspondants.

Les meilleures recommandations de la ville seront données.

JAS THARP, Rue de la Commune, No 94, Nlle-Orléans.

Témoignages.

A M. E. J. Park—Monsieur—Votre nouveau système de tanner a été essayé dans ma tannerie. J'en ai fait l'essai avec et sans écorce et je suis heureux de dire que c'est le meilleur système sous le rapport de la rapidité, de la qualité du cuir et du bon marché.

Il est simple, et l'ouvrier le moins expérimenté peut facilement s'en servir. Personne ne peut manquer de faire le meilleur cuir en suivant vos conseils. Je suis parfaitement content de votre procédé, il doit en être de même avec tout le monde.

Tout à vous, RICHARD WILLIAMS.
Tannerie Lawson, 28 décembre 1861.

A M. E. J. Park.—Monsieur, je suis votre système de tannerie depuis près de trois mois. J'en ai fait essai et j'ai fait tanner du cuir à semelle, de la peau de veau et du cuir à harnais. Je suis heureux de dire que votre procédé est supérieur à ceux que nous connaissons jusqu'ici.

Le cuir est égal à tous ceux que j'ai faits jusqu'à ce jour, et je suis dans ce genre de commerce depuis vingt ans. Je peux faire le cuir à demande. Pour le meilleur marché que par l'ancien procédé et de meilleure qualité. Et ce qui est nouveau, c'est le temps qu'il faut est moins, et je serais dix fois moins long aujourd'hui. Je recommande très chaudement votre système au public.

W. H. LAWSON. 10jan—7f—camp 1f.

Seule agence des célèbres STACKER IRON-WORKS,
TENNESSEE.

A partir du 1er janvier 1862, en considération de la grande augmentation des frais de transport, et de la hausse du métal, le prix des chaudières-à-sucre, grilles et gueules de fourneaux sera comme suit, viz:

36 @ 38 pouces, $1 25 par pouce; 42 @ 66 pouces $1 50 par pouce, 72 @ 84 pouces $1 75 par pouce.

Grilles à 5 cents la livre, gueules de fourneaux $35, $40, et $45, selon la grandeur et le modèle.

Prix comptant. E. F. LA VILLEBEUVRE, Marchand-commissionnaire, No 12, rue Ursulines. 8 jan—1 an

SAVON. SAVON.

MANUFACTURE DU SUD.
E. CUGIN & Cie, successeurs de P. K. BARNES.

400 caisses SAVON, à vendre à l'agence, No 2, rue Tchoupitoulas, entre Canal et Commune.

Avis aux négociants et aux familles.

SAVON P. K. BARNES—En annonçant aux négociants et aux consommateurs que cette marque si avantageusement connue va être de nouveau livrée au commerce, nous nous trouvons dans une position à faire un éloge qui n'apprendrait rien à personne. La fabrique autrefois dirigée avec tant de succès par M. P. K. BARNES, est aujourd'hui sous la direction de M. E. CUGIN, ancien collaborateur de M. Barnes, et dernier son successeur. Tout le commerce a pu apprécier l'excellente qualité de ce savon, qui présente aux familles une très grande économie à cause de sa supériorité incontestable sur tous les autres. L'avantage d'un produit de la manufacture sera d'autant mieux apprécié, aujourd'hui que tant de savons inférieurs sont jetés dans la consommation journalière.

L'agence de la fabrique est établie rue Tchoupitoulas, No 2, entre Canal et Commune. 7déc—1m v. et c.

Véritables cigares de la Havane.

TROIS CENT MILLE Conchas, Londres, Regalia, Bravos, Cilindrados, des marques Cabanas, Figaro, Intimidad, Cabarga, Flor de Vega, Meridiana, Turena, Confédération du Sud, en magasin et à vendre par DUMA & MABICH, Rue Tchoupitoulas, No 20. 7 sept

Cigares de la Havane.

CENT MILLE cigares de la Havane, de toutes grandeurs, telles que Regalia, Media Regalia, Londres, Brevas et Millar, &c., &c., des marques favorites Cabanas, Intimidad, El Sol, Flor de Morales, &c., &c., en magasin et à vendre par VILLARRUBIA & LAUSSLAND, Rue des Magasins, No 66. 2jan

VENTES A L'ENCAN.

PAR R. SCOTT, Encanteur.

MARDI, 14 janvier, à 10 heures et demie, il sera vendu, au magasin d'encan No 63 rue Gravier—Tabac, chandelles du blanc de baleine et au suif, cirage, boîtes d'allumettes, pacanes, savon brun et blanc, vin rouge, vermouth, moutarde, &c. Egalement—3 barils graisse frit. 14janv.

Caisine! Caisine! Caisine!

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

MARDI, 21 janvier 1862, à 11 heures du matin, il sera vendu dans l'Entrepôt Brazil, rue Julia, entre les rues Magasins et Tchoupitoulas—

3721, plus ou moins bottes, demi et quart de boîte raisins Payer et M. R., tout nouvellement importés.

Conditions—comptant sur acceptations d'ordres pour les raisins. 11 jan

Peintures, vernis, brosses, vitres, quincaillerie, fer à cercles et fer en barres, &c.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, positivement, mardi, 14 janvier, au magasin No 47, rue des Magasins, au premier—

14,000 livres de blanc de céruse, 1500 livres rouge de Venise, jaune, ocre à l'huile, vernis pour badigeonner et vernis, différentes qualités de peintures, &c.

—Egalement—

Un grand assortiment général de quincaillerie comprenant en partie, vis, scies, serrures, et d'arbal en fer et en cuivre, scies, limes, moulins à café, chaînes, fers à cercles, fer en barre, &c., &c.

Les marchandises pourront être examinées maintenant.

Conditions—Comptant sur livraison. 11 jan

Absynthe suisse et Kirsch

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

AUJOURD'HUI, 14 janvier, à 10 1/2 heures A. M. il sera vendu à l'encan, au magasin No 60, rue de la Vieille-Levée, pour le compte de qui il appartiendra, 3 caisses absynthe Rosselet Dubied. 1 do do Constant Roussière. 1 do kirsch Rosselet Dubied. Conditions à la vente. 14janv

Vacherie! Vacherie!

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur, No 30, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, mardi 4 janvier 1862, à 11 heures du matin, au Half Way House, au Canal Neuf au pied de la station des chars de la ville—

12 vaches, 6 génisses, 1 cheval de cabrouet, un cheval de barouche et un cheval de selle.

Conditions—Jusqu'à $100 comptant. Au-dessus de $100, quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. 11 jv

Eau-de-vie française, Vins, Prunes, &c. &c.

VENTE POSITIVE POUR CAUSE DE LIQUIDATION.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

MARDI, 14 du courant, à 10 1/2 heures A. M. il sera vendu à l'encan aux magasins de l'importateur E. Plessis Nos 26 et 43, rue de la Vieille Levée, pour cause de liquidation, ce qui suit:

400 futailles eaux-de-vie françaises en Demi et Quart de pipes, des marques suivantes: A. Cognac, extra c. Cbeurly & Co., P. Bonnie, A. Rambeau, Richard, Gibon, [illegible].

200 quarts de pipes Madère Brousse.
200 do do Vin de Porto, Koig.
300 paniers champagne diverses marques.
300 caisses vin blanc Sauterne.
5 cases vin du Rhin.
140 do do Prunes à l'eau-de-vie, 10 jarres.
120 do do cerises d'Eure, 16 jarres.
60 do do do 24 jarres.
30 do do do 26 jarres, &c. &c. Les catalogues contenant tous les détails seront prêts le jour avant la vente.

Conditions à la vente. 8 janv

Terrain dans la rue du Quartier, entre les rues Condé et Chartres.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI, 18 janvier 1862, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue St Louis—

Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Condé, Vieille Levée, Hôpital et Quartier. Il a 30 pieds 7 pouces et 9 lignes de face à la rue du Quartier, sur 120 pieds 7 pouces de profondeur. Ensemble, toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus.

Conditions—La moitié comptant, le reste à un an de crédit, en billets garantis par hypothèque. L'acte de vente par-devant M. Boudousquié, notaire public, 14 jv

Terrains améliorés, situés à l'encoignure des rues Douane et Rochablave.

PAR C. E. GIRARDEY & Cie, encanteur, Bureau, rue des Magasins, No 31.

SAMEDI, 18 janvier 1862, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants—

Deux terrains situés dans l'îlet compris entre les rues Douane, Bienville, Rochablave et Tonti, Nos 12 et 14—Les dits terrains forment l'encoignure de la Douane, sur 100 pieds de profondeur. Le No 12 forme l'encoignure des rues Douane et Rochablave. Les améliorations sont une maison basse en bois, écurie, cuve, &c.

Conditions—La moitié comptant, le reste à 12 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque, portant intérêt à 8 pour cent. L'acte de vente par-devant M. Gernon, notaire public, aux frais de l'acheteur. 14 jan

Vacherie! Vacherie!

PAR CHS E. FORSTALL, Encanteur, No 30, Passage de la Bourse.

Il sera vendu, JEUDI 16 janvier 1862, à 11 heures A. M. près du Half Way House, rue St-Philippe, par M. Perré—

2 VACHES LAITIÈRES
2 CHEVAUX
1 CHARRETTE à lait, les ustensiles et les clientèles de la vacherie.

CONDITIONS—Jusqu'à $100 comptant; au-dessus de $100, quatre mois de crédit, billets endossés à la satisfaction du vendeur. 14janv—3f

VENTES JUDICIAIRES.

Paul E. Laroche vs Cyprien Gentra.

QUATRIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 14,656—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan public, SAMEDI 1er février 1862, à midi, à l'hôtel de la Cité rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, la vente publique et adjudication:

UN TERRAIN situé dans l'îlet borné par les rues Prieur, Orleans, Johnson et Laharpe, dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, cinquante pieds de face à la rue Prieur, par cent vingt pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

JNO F. WALDEN, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 1 jan—23,31—fev 1,3

John G. Rice vs ses créanciers et les créanciers de Sidney Rice & Co.

QUATRIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,378.—En vertu d'un ordre de vente en date du 6 décembre 1861, à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je vendrai, SAMEDI, le 25 janvier 1862, à midi, au Bureau des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, deuxième district, la propriété ci-après décrite, savoir:

1o—Une portion de terre située dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 518, borné par les rues St Pierre, Landing, Prieur, Lafayette, Johnson et Galvez, et ayant cent pieds de face sur la rue Galvez, sur cent vingt pieds de profondeur.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

2o—Une autre portion de terre située dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No quatre vingt-sept, borné par les rues Rochablave, Johnson et Quartier, de l'Esplanade et Dorgenois ayant sa façade sur deux cents pieds de profondeur.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Saisie par les dits créanciers pour créanciers.

Conditions: Pour la propriété ci-dessus décrite, la moitié en argent, et la balance payable à l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane, savoir:

1er juin	1861	$332.16	$30
" "	1862	314.96	30
" "	1863	297.16	30
" "	1864	280.41	30
" "	1865	263.44	30

Avec intérêt à huit pour cent, depuis le 1er juin 1861, sur les dites sommes de $332.16 et $[illegible], et la balance du prix d'adjudication, un tiers comptant, un tiers à six mois, et un tiers à douze mois avec intérêt au taux de huit pour cent l'an du jour de la vente, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les améliorations devront être assurées contre les risques du feu, pour garantir le paiement des billets.

Pour la propriété ci-dessus premièrement décrite, un tiers du prix payable comptant et la balance à six et douze mois de crédit, avec intérêt au taux de huit pour cent l'an du jour de la vente et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les améliorations devront être assurées contre les risques du feu, pour garantir le paiement des billets.

JNO F. WALDEN, Shérif de la paroisse d'Orléans. 17déc—[illegible] janv 13, 18

Brulatour & Co, vs C. S. Ellis—No 4,[illegible]. Les mêmes vs le même—No 25,[illegible]. Joseph Boché, [illegible] vs le même—No 25,[illegible].

QUATRIÈME Cour de Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.—En vertu de trois writs de fieri facias, à moi adressés par l'honorable Ernest Morel, Juge de la dite Cour, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le samedi 25 janvier 1862, à midi, rue de l'Esplanade, au café connu sous le nom de café de l'Union, et attenant à la course de l'Union, le contenu dudit café, consistant en un comptoir, tables et billes, 2e billard, 3 tableaux, deux grands miroirs, carafe, chaises, et tout le nécessaire d'un café. Saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. ANTHONY PRADOS, Constable. 14 jv—19 25

George Merz vs E. Williams.

CINQUIÈME juge de paix—No 14,876.—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a adressé l'honorable T[illegible] Drouet, Cinquième juge de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans, je vendrai à l'enchère publique, samedi, 25 janvier 1862, à midi, sur les lieux, au certain Café connu sous le nom de "Third District Gem", et situé dans la rue Front Levée, entre les rues Enghien et Fort.

Ensemble, les installations, fers saisis dans le sued à propos. Conditions—Comptant. LOUIS POWER, Constable. 14 jv—19 25

EN magasin et en douane, à vendre par les soussignés—

[illegible] caisses vin rouge diverses qualités,
do do vin blanc Haut Sauterne,
do do Latour Blanche,
do do château Iquem,
do château Sauterne,
[illegible] vieille eau-de-vie Pinet Castillon & Co. Cognac,
[illegible] et [illegible] vieille eau-de-vie Bonnie, Henry Mounié & Co, Cognac.
[illegible] et [illegible] cognac Melady,
[illegible] et [illegible] do A Bonnin,
[illegible] et [illegible] Portwine,
Aussi—Sherrywine, old Tom gin, &c. &c. &c.

BRULATOUR & Co. 7 jan—Cpe, 30 Vieille Levée

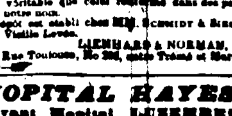

Extrait perfectionné de café.

CE précieux produit destiné à économiser le café, a obtenu la médaille à l'exposition de Paris, en 1855. Nous prévenons le public que des contrefaçons sont journellement vendues et que l'on ne doit accepter comme véritable que celui renfermé dans des paquets portant notre nom.

Un dépôt est établi chez MM. SCHMIDT & ZIEGLER, No 304, Vieille Levée.

LIENHARD & NORMAN, Rue Toulouse, No 200, entre Tremé et Marais. 2 nov—6f

HOPITAL HAYES
Ci-devant Hopital LUXEMBERG.

POUR toutes les maladies, pour les opérations chirurgicales et les accouchements. L'emplacement (RUE DES CHAMPS ELYSÉES) en est admirable. Mis sur le pied d'une Maison de Santé, l'Etablissement joint aux attentions du chez soi les avantages d'un Hôpital. Il a des chambres spéciales pour les nouveau-nés.

—Conditions—

Salles	$1.00 par jour.
Salles particulières	2,00 "
Chambres particulières	3,00 "
Esclaves	1,00 "

On exige, à l'entrée du malade, un dépôt pour dix jours ou des références.

Les personnes qui désireraient de faire traiter sont priées de s'adresser à l'Hôpital ou au bureau du Dr. Hayes, rue Bourbon, No 12. 4 mars—1 an

HUILE de graines—10 quarts de barils, à vendre par S. J. HART & CO. 7jv